

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 76-77

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rectification

Lausanne, Genève et Zurich,
le 14 avril 1939.

Il y a quelques semaines, nous vous avons donné connaissance d'une lettre de protestation, datée du 21 mars, relative au film de propagande de l'Association des Intérêts de Lausanne. Induits en erreur par un article de journal, nous avions adressé cette lettre non seulement à l'Asso-

ciation des Intérêts de Lausanne, mais également à l'Association vaudoise des Intérêts touristiques. Nous avons pu nous rendre compte que ce dernier groupement n'était nullement intéressé à cette affaire; à son égard notre protestation est donc sans objet, ce que nous reconnaissons volontiers ici.

Association des Producteurs Suisses
de Films.

Société des Artistes et Artisans Suisses
du Film.

Sur les écrans du monde

SUISSE

Un film touristique sur le Jura neuchâtelois.

L'Office national suisse du tourisme et les associations touristiques du canton de Neuchâtel se préparent à faire tourner un film dans ces régions sur la base d'un scénario écrit par M. Budry, directeur de l'Office national. Le film, qui coûtera 20 000 fr., portera, probablement, le titre de «Terre de précision» et sera tiré en édition française, en édition anglaise et peut-être en édition allemande. On prévoit que sa réalisation sera terminée au printemps prochain, car on veut prendre les vues pendant les quatre saisons.

*

Les premières prises de vues du film «Ruban d'acier» ont été tournées il y a quelques jours à la gare de Neuchâtel. Des jeunes gens et des jeunes filles de l'École de commerce de Neuchâtel avaient été priés d'assurer la figuration.

Ajoutons que le film sera projeté à l'Exposition nationale et au pavillon de l'Exposition de New-York.

Le contrôle des films cinématographiques dans le Canton de Vaud.

En 1938, la commission cantonale de contrôle des films cinématographiques a tenu 34 séances au cours desquelles lui ont été présentés 35 films (29 en 1937). Sur la base de son préavis, le département de justice et police a autorisé sans réserves six films, avec réserves, dix-huit films. Ces réserves portaient sur l'âge d'admission des jeunes gens porté à 18 ans (pour douze films), sur l'obligation d'annoncer que le film n'est pas pour les personnes nerveuses et impressionnables (deux films), sur des coupures (trois films); une bande a été autorisée sous réserve de décision contraire en cas où l'ordre public serait troublé.

Onze films ont été interdits, dont trois de gangsters américains, cinq films fran-

çais immoraux, deux films français susceptibles de provoquer des réactions nuisibles à l'ordre public, un film tombant sous le coup de l'arrêté interdisant des manifestations en rapport avec les hostilités en Espagne.

Le département de justice et police a étendu l'interdiction d'admission des jeunes gens de 18 ans à 51 films; il a adressé sept circulaires aux autorités communales et aux cinématographes permanents, signalé quarante films ne pouvant être présentés sans avoir fait au préalable l'objet d'une décision spéciale. Une interdiction a fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat, lequel l'a écarté.

La censure des films en Valais.

La commission de censure des films cinématographiques qui est composée de trois membres se montre toujours assez sévère dans ses arrêts.

C'est ainsi que les œuvres traitant de l'adultère ou du divorce sont impitoyablement bannies des programmes.

Au cours de sa dernière période d'activité, la commission de censure a autorisé la projection de 310 films en se basant sur la documentation qu'elle possédait.

Par contre, elle a demandé à «visionner» 202 films et elle en a interdit 68.

*

La Fédération des Clubs d'amateurs du Cinéma s'est réunie récemment à Berne. Elle compte actuellement douze clubs qui totalisent 650 membres. On a proclamé les résultats du V^e Concours de films d'amateurs. Parmi les 53 envois, le prix du Conseil Fédéral a été décerné au film d'un Genevois: «Des Alpes à la mer»; le prix de la Fédération, au film d'un Zurichois: «La Technique triomphe de la Nature». Du 4 au 11 Juin, aura lieu, à Zurich, à l'occasion de l'Exposition helvétique, le V^e Congrès International d'Amateurs du Cinéma, au cours duquel se tiendra le VIII^e Concours International du meilleur film d'amateur. Les meilleurs films passeront sur l'écran à l'Exposition.

FRANCE

Les programmes réguliers de télévision commencent à fonctionner en France.

Mais il faut définir sur le plan juridique les relations de la télévision et du cinéma, nous dit M. Georges Delamare, directeur artistique des services de la télévision.

Il y a quelques semaines, au cours de la première séance publique de télévision sur grand écran qui a eu lieu à Paris au théâtre Marigny, le ministre des P. T. T., M. Jules Jullien, annonçait que, dorénavant, à partir du 15 avril, des émissions quotidiennes de télévision seraient diffusées tous les jours, l'après-midi et le soir.

M. Georges Delamare, directeur artistique des services de la télévision et chargé de l'établissement des programmes, a bien voulu donner des précisions à ce sujet.

«Nous avons effectivement commencé à donner régulièrement des émissions quotidiennes à partir du 1^{er} mai.

«Nous avons étudié six ou sept genres d'émissions. Les soirées du mardi, du jeudi et du vendredi sont consacrées au télécinéma, en des programmes commençant à 21 heures et durant environ deux heures. Au cours de ces séances, nous donnons un quart d'actualités — Eclair-Journal — plusieurs documentaires, un dessin animé et un grand film. Nos moyens financiers restreints ne nous permettent pas de projeter des films nouveaux ou même récents. Parmi les productions cinématographiques diffusées ces derniers temps, je vous citerai *Tartarin de Tarascon*, *Princesse à vos Ordres*, *Dactylo*.

«Tous les lundis, à 21 heures, a lieu une émission intitulée *Cabarets d'autrefois et d'aujourd'hui* au cours de laquelle nous reconstituons par exemple dans notre studio une soirée du Chat-Noir en 1895, suivie par une présentation de chansonniers modernes.

«Le mercredi, nous donnons la «Soirée improvisée». M. et Mme Z..., récemment enrichis, ont des ambitions mondaines, mais manquent de relations. Grâce à l'entremise d'un ami, ils réussissent à faire venir chez eux des artistes connus que l'on convoque par téléphone. Cela donne lieu à des scènes fantaisistes et à une présentation originale des artistes les plus divers.

«La soirée du samedi est consacrée au régionalisme français et à l'exotisme colonial. Nous faisons venir dans le studio des danseurs et des chanteurs de nos provinces qui paraissent devant le micro et la caméra dans des décors spécialement conçus. On voit et on entend également des reconstitutions de la vie coloniale avec des chants et des danses indigènes.

«Enfin, le dimanche après-midi, de 16 heures à 17 h. 30, a lieu une heure et demie de music-hall.

«Nous avons d'autres projets: donner de grandes soirées de théâtre montées spécialement de façon toute nouvelle. Nous pourrions «bloquer» par exemple *La Fille de*



Bette Davis (à droite) et Fay Bainter (à gauche) reçoivent des mains de Jack L. Warner les statuettes symbolisant les deux grands prix d'interprétation qui leur ont été décernés par l'Académie des Arts et Sciences Cinématographiques.

Madame Angot en une séance qui ne durera qu'une heure et demie, un compère et une commère résumant l'action et présentant les scènes essentielles.

«Nous donnerons aussi des reconstitutions historiques.

«Mon grand désir serait, comme le font les Anglais, de pouvoir transmettre le plus rapidement possible des reportages d'extérieurs. Malheureusement, notre budget est plus que limité. Si la B. B. C. jouit d'un budget annuel de 120 millions de francs, le nôtre ne dépasse pas 1 700 000 francs, dont 700 000 seulement pour les programmes. Nous ne possédons dans notre unique studio de 15 mètres sur 20 de la rue de Grenelle qu'une seule camera! Et nous n'avons pas encore à notre disposition de camions pour les prises de vues en extérieurs.

«En principe, nos programmes devraient être composés de la façon suivante: 50 % de télécinéma, 25 % de programmes de studio et 25 % de transmission en extérieurs.

«Actuellement, nous faisons le maximum, eu égard aux crédits qui nous sont alloués. Et je vous assure que bien des fois nous devons accomplir de véritables tours de force!»

Au sujet des rapports de la télévision et du cinéma, — car la télévision à la maison, notamment le télécinéma, risque de concurrencer dangereusement le cinéma, — M. Delamare ne croit pas beaucoup à cette concurrence, du moins pour le moment.

«Si des milliers de récepteurs de télévision ont déjà été vendus en Angleterre,

dit-il, le nombre ne doit pas dépasser en France le dixième, sinon le vingtième de ce chiffre. En fait, nous ne connaissons pas combien de récepteurs ont déjà été achetés par des particuliers.

«Il serait cependant urgent de fixer une taxe spéciale que devrait payer les possesseurs de récepteurs de télévision. Cette taxe nous aiderait à augmenter le budget des programmes, et nous permettrait de présenter des films plus récents.

«La télévision n'intéressera les particuliers que le jour où ils verront chez eux des programmes de premier ordre. Je ne crois pas que la projection d'un film ancien déjà vu puisse attirer les spectateurs de télévision».

Ayant fait remarquer à M. Delamare qu'il y a toutes les chances que l'industrie du cinéma ne permette pas de donner en télécinéma des films inédits, car cette concurrence ferait tort aux salles existantes, il conclut:

«Evidemment, il y a là un ensemble de problèmes délicats. Il serait urgent que les relations du cinéma et de la télévision soient fixées au point de vue juridique. Cette nouvelle forme de spectacle soulève des questions très importantes qu'on aura intérêt à régler le plus vite possible».

(Cinématographie française.)

Pour la première fois l'«Académie du film» fondée voici trois mois a décerné ses récompenses:

Il y a trois mois, on a créé, en France, une *Académie du Film*, dont les buts sont

à peu près identiques à ceux de l'*Academy of Motion Picture Arts and Science* dont le siège est à Hollywood.

Les fondateurs de l'«Académie du film» ont, en peu de temps, groupé 150 membres choisis parmi les personnalités des différentes branches de la production cinématographique française.

Le premier de cette jeune académie a été de distribuer des prix. Pour l'année 1939, le comité fondateur a fixé à quatorze le nombre de ces prix. Les lauréats ont été proclamés.

Les prix de la production étrangère ont été décernés par l'ensemble des membres de l'académie comprenant les artistes, metteurs en scène et techniciens français. Les prix de la production française ont été choisis par les membres «invités» n'appartenant pas au cinéma.

Voici quelques résultats:

Production française. Prix Méliès (hors concours), destiné à récompenser une réussite totale: *ex-aequo: La Bête humaine, Le Quai des Brumes.*

Prix Jean-Vigo, destiné à couronner une œuvre courageuse, même inégale: *Les Disparus de Saint-Agil.*

Prix Pierre-Batcheff, destiné à couronner l'acteur ayant réussi la création la plus originale (grand ou petit rôle) dans une production française: Michel Simon, pour ses créations de *Les Disparus de Saint-Agil* et *Le Quai des Brumes.*

Prix Janie-Marèse, destiné à couronner l'actrice remplissant les mêmes conditions: Arletty, pour son rôle de *Hôtel du Nord.*

*

La nouvelle de l'interdiction en Angleterre du film français *Entente cordiale* a fortement étonné les milieux cinématographiques français.

Précisons qu'il ne s'agit pas d'une interdiction proprement dite, mais de l'application à la lettre d'une loi anglaise d'après laquelle les membres de la famille royale ne peuvent pas être représentés dans un spectacle public pendant un certain nombre d'années après leur mort.

Une dérogation avait été accordée aux films *La Reine Victoria* et à *60 Ans de Règne.*

Or, le scénario d'*Entente cordiale*, auquel s'attachent les noms d'André Maurois et d'Abel Hermant, avait été préalablement approuvé par la censure française, par l'ambassade d'Angleterre et la Maison Royale.

Nous sommes certains que ce film qui, dans toutes les villes de France a donné lieu à des manifestations d'amitié franco-britanniques, bénéficiera bientôt d'une dérogation que nos amis anglais eux-mêmes doivent souhaiter.

Ajoutons que ce film fera l'objet de la première grande soirée de gala organisée au Pavillon de France à l'Exposition de New York.

Marlene Dietrich viendrait en France tourner «Dédée d'Anvers».

La grande comédienne arrivera à Paris, au début de juin pour tourner le film français «Dédée d'Anvers», qui aurait dû être interprété par Corinne Luchaire.

Il est probable que la distribution, qui avait été prévue, sera changée.

ANGLETERRE.

L'Exploitation Britannique contre la menace de la Télévision.

La C. E. A. étudie les mesures à prendre.

La question de la télévision vient d'être mise à l'ordre du jour par l'Association des exploitants de Grande-Bretagne (C.E.A.); elle est actuellement le principal sujet de discussion dans toutes les réunions des différentes branches de cette puissante organisation.

Le développement rapide de la télévision en Angleterre et l'annonce que près de 10 000 récepteurs pour la maison avaient été déjà vendus dans la région de Londres, la seule où il est actuellement possible de recevoir les émissions d'Alexandra Palace, ont alarmé profondément l'exploitation cinématographique.

Il y a plusieurs mois, la C. E. A. a nommé un comité de télévision qui suit de très près l'évolution de cette nouvelle industrie.

La nouvelle que l'association de football britannique avait autorisé la télévision de la coupe de finale, le 29 avril, sous la condition expresse que cette diffusion serait exclusivement réservée aux récepteurs pour la maison, et ne serait pas donnée sous aucun prétexte dans des salles publiques, a fortement ému les exploitants.

Si les cinémas sont mis dans l'impossibilité de donner la télévision des grands événements et que les particuliers puissent recevoir chez eux la télévision de ces événements, personne ne voudra plus aller au cinéma.

*

M. Mears, président de la branche des exploitants de la région de Portsmouth et membre du Comité de télévision, a déclaré à ce sujet: «Je suis prêt à prophétiser que dans quatre ans la télévision existera dans autant de foyers que maintenant la radio».

Les exploitants savent qu'il est impossible d'entraver la marche du progrès, et, qu'ils le veulent ou non, tôt ou tard, les images télévisées atteindront la même qualité que celles des images cinématographiques.

Mais, pour vivre, la télévision a besoin du cinéma, c'est-à-dire des films. Sur dix heures de programme de télévision, les trois quarts seront composés par des films.

Il est donc nécessaire que l'industrie du cinéma possède le contrôle des émissions de télévision.

*

Pour l'instant, la C.E.A. cherche les mesures qui peuvent protéger les exploitants contre la concurrence montante de la télévision. Une des premières choses demandées est que la B.B.C. ne puisse téléviser aucun film n'ayant pas terminé son exploitation. On demande également que le cinéma soit réservé aux courts sujets.

Enfin, on estime que la télévision devenant une nouvelle forme de spectacle, celle-ci ne peut rester en aucun cas un monopole et qu'à l'émission comme à la réception elle doit acquérir la liberté commerciale. Seul l'équipement rapide des salles de cinéma pour la télévision à grand écran pourra limiter la concurrence de la télévision chez soi, a déclaré M. Mark Ostrer, président de Gaumont British et chef d'un circuit de 300 salles.

A l'heure actuelle, 12 salles Gaumont British de Londres sont déjà équipées pour la télévision avec le procédé Baird.

*

Les conférences tenues entre la Société des Loueurs et l'Association des Directeurs ont abouti à l'envoi d'une délégation au «Postmaster general» pour traiter avec lui cette question.

*

La Société des Loueurs vient de publier son rapport annuel; il traite les points principaux suivants:

Dans l'ensemble, on peut dire de l'année 1938 ce qu'on a dit de 1928, c'est qu'elle a été une triste période pour l'industrie britannique du Cinéma. Bien qu'il soit peut-être encore trop tôt pour juger des résultats du Film's Act qui a un an d'existence, il semble qu'il n'ait fait que boucher certaines lacunes de l'act précédent de 1927, en empêchant la production de films médiocres bon marché et en obligeant les Loueurs représentant les intérêts américains à dépenser plus d'argent pour les films produits en Angleterre. Le salut est ailleurs: l'industrie britannique doit s'efforcer de produire des films qui, par leur originalité, leurs idées, la manière de les présenter, soient différents de ce que le public a l'habitude de voir depuis plusieurs années, ou sinon il faudra se contenter de suivre le sillon tracé par les films américains. On ne trouvera pas la solution en menant une campagne en vue de l'augmentation des quotas. La Finance ne sera attirée vers la création d'une véritable industrie britannique du Cinéma que si elle compte tirer un bénéfice sérieux des capitaux investis; à eux seuls, les quotas ne produiront pas un financement sain.

Il est regrettable que les conférences avec l'Association des Directeurs n'aient pas abouti à réaliser ce que les Loueurs recherchaient, la classification des films au point de vue de la location et la suppression des trop longs programmes; on a finalement abouti au résultat que chaque Loueur traiterait de ses films comme il l'entendrait; en somme, ce sont les grands circuits qui bénéficient seuls du résultat, bien

qu'ils reconnaissent eux-mêmes la folie des longs programmes. Est-ce que le classement des conditions concernant le nombre des bons films disponibles a modifié les idées à ce sujet?

ITALIE.

La Commission Supérieure de l'Economie a examiné la situation des Studios Cinecetta, qui sont subventionnés par des fonds du Domaine Royal. Sans qu'il ait été pris de décision définitive, on a constaté que la mauvaise situation financière de Cinecetta est due au fait que ses frais de production sont bien supérieurs à ceux des autres studios, et que, par conséquent, elle est obligée de louer ses ateliers plus chers, ce qui éloigne les Producteurs de films. Comme il est impossible de laisser tomber une organisation aussi importante, aussi récente et aussi moderne que Cinecetta, on a envisagé la solution d'obliger tous les Producteurs italiens à tourner leurs films à Cinecetta; de toute façon, la subvention serait donnée, non plus par le Domaine Royal, mais par l'I.R.I. (Istituto di Ricostruzione Industriale).

Une importante réforme.

Cinecetta est devenu organisme de l'Etat. En effet, un conseil des ministres italiens a décidé que l'Etat achètera les actions des plus grands studios italiens et l'Etat produira lui-même. De plus, le monopole pour l'achat de films étrangers sera séparé de l'E.N.I.C. et confié à une commission spéciale.

Le Commendatore Paulucci est président du monopole.

ALLEMAGNE

La presse cinématographique fait un grand éloge de trois films français qui viennent d'être présentés au pavillon de l'U.F.A.: deux films de paysages «Images d'Auvergne» et «La Grande Lueur», qui représente des vues des côtes de Bretagne, et un film documentaire sur Rouen, «La Naissance d'une Cité».

*

Le prix de l'Etat national-socialiste destiné à récompenser le meilleur film de l'année, a été décerné au professeur Karl Frölich, auteur de *Jeunes Filles en Uniforme* et tout récemment de *Heimat* (avec Sarah Leander).

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site. Téléphone 22094

Développement automatique
négatifs et positifs 35 mm
Enregistrement sonore VISATONE

Prague. D'importantes mesures bouleversent l'industrie et l'exploitation cinématographiques tchèques. Alors que les films français ou autres sont toujours soumis à la taxe d'importation de 17500 couronnes, les films allemands seront exonérés de cette taxe. D'autre part, les films allemands ne seront plus soumis à la censure, qui, ces derniers temps, est devenue extrêmement sévère pour les films français.

DANEMARK.

John Loder, le tsar Alexandre dans «Katia», va tourner au Danemark, sous la direction de Preben Philipsen, qui en a écrit le manuscrit avec Victor Skaarup, un film dont l'action se passe en partie à Copenhague et au Jutland. Comme dans les «Perles de la Couronne», les personnages, dont les principaux sont des Français et des Anglais voyageant au Danemark, parleront dans leur langue. Ce sera donc un film en trois langues.

ÉTATS-UNIS

La télévision commerciale a fait ses débuts.

Dimanche 30 avril, la Télévision a fait officiellement ses débuts aux Etats-Unis. Pour la première fois, des émissions publiques ont eu lieu à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition de New York par le Président Roosevelt.

Toutes les cérémonies, y compris les discours du Président des Etats-Unis, ont été télévisées par les soins de la N.B.C. (National Broadcasting corporation), filiale de R.C.A., dont l'antenne, installée au sommet de l'Empire State Building, domine de 320 mètres l'agglomération new yorkaise.

Des cameras portatives avaient été installées sur les terrains de la World's Fair, à 20 mètres de la plate-forme des speakers. L'arrivée du Président Roosevelt, sa réception par le Maire de New York, furent d'abord transmises. Puis ce furent les discours.

Un câble co-axial reliait les cameras à un camion de radio-télévision situé à quelque distance qui, par ondes courtes, télédiffusait les images. Celles-ci étaient ensuite relayées par le poste d'émission de l'Empire State Building.

On ignore le nombre d'appareils de télévision déjà achetés par le public, mais des récepteurs installés un peu partout dans l'Exposition et à New York permirent à plusieurs milliers de personnes de suivre cette transmission inaugurale.

Ainsi la télévision américaine est sortie du domaine expérimental et va pénétrer sur le marché.

On estime à 75 millions de francs l'ensemble des sommes dépensées depuis trois ans par la N.B.C.-R.C.A. pour la mise au point de la télévision commerciale.

Pour commencer, la N.B.C. donnera des programmes de télévision tous les mercredis et vendredis de 20 h. à 21 h. et les lundis, mardis et jeudis de 11 h. à 16 h. Les images sont transmises avec une fréquence de 45,25 mégacycles et le son avec 49,75 mégacycles.

*

À la veille des débuts de la télévision commerciale aux Etats-Unis, M. David Sarnoff, Président de R.C.A., avait fait d'importantes déclarations sur les relations futures du cinéma et la télévision.

«Je suis absolument convaincu, dit M. Sarnoff, que l'«Industrie du Cinéma et de la Télévision ne seront pas des ennemies, mais bien au contraire des alliées. Au lieu de se concurrencer, elles seront le complément indispensable l'une de l'autre.

«L'Industrie cinématographique aura bientôt à tourner des films spéciaux pour les transmissions de télévision.»

Au cours de son Congrès de printemps, qui vient de se tenir à Hollywood, la S.M.P.E. (Society of Motion Pictures Engineers) a étudié de très près le problème du télécinéma.

«Tous les films projetés dans les cinémas ne pourront pas être utilisés en télévision, dit le rapport final. Il y a des questions de densité photographique, d'éclairage, de décors qui se posent.

M. Engstrom, directeur des Recherches chez R.C.A. a annoncé qu'un appareil, connu sous le nom de «preview apparatus» venait d'être construit chez R.C.A. qui pourrait permettre de déterminer à l'avance quels film sont les plus utilisables pour les transmissions de télécinéma.

La R.C.A. a également mis au point un appareil intitulé «Télé-Adaptateur» qui adapte automatiquement les vingt-quatre images par seconde de projection des films aux soixante images entrelacées par seconde qui constituent la vitesse standard du télécinéma.

*

Pendant ce temps, plusieurs cinémas importants de Broadway se préparent à installer dans leurs salles des appareils de télévision sur grand écran. Deux compagnies: la Baird Television (anglaise) et la Dumont Television (américaine) ont déjà fait des offres à certains circuits.

Enfin, pour terminer, signalons qu'en plus de la N.B.C., la compagnie Columbia Broadcasting System et les DuMont Laboratoires terminent actuellement l'équipement de postes d'émission de télévision dans la région de New York. L'antenne de Columbia est installée au sommet du Chrysler Building.

*

Un projet de bill (dit Bill Neely) pour empêcher la location à l'aveugle, qui sera mis à l'ordre du jour du Congrès, va être discuté par une commission de délégués des divers groupes industriels du Cinéma.

Technique

Une révolution dans le domaine du film sonore.

(Voir aussi la revue du cinématographe suisse du mois d'avril a. c.)

À part les améliorations courantes des projecteurs de cinéma sonore, la construction de principe de ces installations est restée jusqu'à maintenant et chez tous les fabricants partout la même.

Une modification réelle des projecteurs de cinéma existants n'est devenue possible que grâce à la nouvelle lampe à vapeur de mercure et à haute pression créée dans les laboratoires des Usines Philips. Cette lampe possède une intensité lumineuse jamais atteinte jusqu'à ce jour pour un encombrement très réduit.

L'aspect extérieur de ces nouvelles machines Philips FP.2 avec leur nouveau système d'éclairage sans charbon, diffère de beaucoup des types de machines habituelles et répond aux vœux souvent exprimés depuis longtemps par maint spécialiste rompu à la pratique du cinéma.

Le système d'éclairage comprend:

2 lampes à vapeur de mercure et à surpression. Ce sont de petits tubes de quartz de 50 mm de long sur 4 mm de diamètre à l'extérieur et de 12 mm de long sur 1,8 mm de diamètre à l'intérieur, remplis d'un peu de gaz rare et contenant une goutte de mercure, chacune des extrémités possédant une électrode soudée au quartz. Si la tension nécessaire est appliquée à ce tube, une décharge lumineuse à grande brillance se produit. La tension de service atteint 500 V., l'intensité de courant 2 amp. en continu.

La puissance de ce nouveau système d'éclairage correspond à une lampe moderne à haute intensité de 45 amp., mais il possède des avantages importants. La projection est plus fine, plus plastique et plus agréable pour l'œil, grâce à l'absence de variations qui ne peuvent être évitées même avec les appareils munis de l'avance automatique des charbons la plus précise. Les films en couleur sont reproduits en une qualité jamais atteinte jusqu'à ce jour grâce entre autre à la très haute pression de la vapeur de mercure dans la lampe Philips et à une combinaison spéciale de filtres.

Les petites dimensions des nouvelles lampes à vapeur de mercure permettent de concentrer tout le système d'éclairage immédiatement derrière la fenêtre d'image. Cela permet de laisser libre le grand espace qui était nécessaire jusqu'alors pour la lanterne et de disposer à sa place les bobines pour le déroulement et l'enroulement du film et de placer 2 projecteurs l'un sur l'autre. Le projecteur avec sa source lumineuse incorporée, le lecteur de son, l'optique et l'ampèremètre est monté sur un disque tournant qui peut être déplacé pour obtenir la projection vers le haut ou vers le bas de la salle.

Les projecteurs et les lecteurs de son sont construits d'après les derniers perfectionnements de la technique et possèdent entre autre:

Une longue fenêtre d'image (image très stable),
dispositif d'arrêt automatique du moteur et de la lumière, en cas de rupture du film,
commutateur rotatif avec bouton de commande,